



## 100 ans de Madame Delorme Suzanne

### Edito

Depuis pratiquement deux ans, la Covid nous affecte dans tous les domaines. Aujourd'hui nous apprécions de pouvoir recommencer à vivre plus normalement, même si certaines contraintes demeurent. Surtout, ne brûlons pas les étapes, le virus est toujours présent « C'étaient mes propos écrits en octobre, rien ne va plus la 5<sup>ème</sup> vague est là et je souhaite à chacun d'entre vous beaucoup de courage ».

Un autre sujet nous a préoccupé d'avril à septembre, ce sont les incendies dans la forêt. La période a été très anxiogène pour tous. Nous avons eu un grand soulagement quand ils ont pris fin, mais ils ont fait place

à un tel sentiment de déception, car personne n'avait envisagé un tel scénario. Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater les faits, les actes sont là et la justice fait son travail. Maintenant, il faut penser l'humain, l'avenir sera difficile, et il est inutile d'en rajouter.

En octobre, nous avons inauguré les principales réalisations faites depuis 2020, le tout sur deux samedis. Les temps les plus forts ont été les dénominations : la maison médicale de Remy Poitevin et la place derrière la supérette « Guy Ossant », deux Brainois engagés pour notre village.

Revenons à l'avenir. Nous avons programmé les vœux du maire le 10 janvier 2022 et le repas des aînés en avril. Dans l'espoir d'un retour à une vie normale, ouvrant toute possibilité de reprise des animations et de toutes les activités, avec beaucoup de convivialité pour notre vivre ensemble tant apprécié.

Bonne lecture à tous, bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de se retrouver.

**Le maire, Yves Boucher**



## Les inaugurations de cet automne

**Ce mois d'octobre, avec l'assouplissement des contraintes sanitaires, plusieurs réalisations ont enfin pu faire l'objet de cérémonies d'inauguration.**

Le samedi 9 une première balade inaugurale a réuni des élus de la municipalité, les sénateurs Catherine Deroche et Stéphane Piednoir, la députée Anne-Laure Blin, la conseillère régionale Sylvie Beillard, les conseillers départementaux Isabelle Devaux et Guy Bertin, le président de l'agglomération de Saumur Val de Loire Jacky Goulet, des commerçants, habitants, représentants des écoles.

A cette occasion la maison médicale fut nommée « Maison médicale Remy Poitevin » pour rendre hommage à l'ancien médecin généraliste du village, très investi dans la commune et le Saumurois. S'installant à Brain le 1<sup>er</sup> janvier 1997, il a très vite intégré le corps des sapeurs-pompiers du Centre des Pins, a été adjoint au maire de 2001 à 2007, s'est engagé au SMUR, au SIAD, et à la Clic du Saumurois...

La visite s'est poursuivie avec l'inauguration de la place située à l'arrière de l'épicerie. Cette place aménagée en parking fut nommée « place Guy Ossant ». La municipalité rend cette fois hommage à cet ancien conseiller municipal de 1971 à 1989 qui a marqué la commune par son dynamisme commercial.

La cérémonie s'est terminée par une visite de l'hébergement réservé au foyer rural, désormais accessible et adapté aux personnes à mobilité réduite notamment en tant que d'une plateforme d'attente. Son nouvel aménagement a permis de passer de 30 à 40 couchages.



Le samedi 16, c'est de nouveau avec les élus de la région, du département, de l'agglomération et de la municipalité qu'une deuxième balade à pied a permis de découvrir d'autres équipements. Elle débuta par l'inauguration du city-stade et l'aire de jeux, un projet fruit d'une volonté commune du mandat précédent et de l'actuel. Le terrain multisports accessible à tous permet diverses activités : basket, hand, foot. A côté d'une aire de jeux accueille les jeunes enfants.

La balade s'est poursuivie par la découverte et l'inauguration de trois embellissements artistiques. Rue du Lavoisier, une peinture en trompe l'œil habille le transformateur électrique. Dans le couloir de l'épicerie et à

l'école Louis Dudoce sont des œuvres vivement colorées réalisées à la bombe.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la forêt, en profitant au passage de la disparition des réseaux aériens dans les rues de Sassé, Alcide Mitonneau et de la Crécellionnière. Enfin le groupe s'est arrêté au nouveau parcours sportif près du sentier Mademoiselle Gabrielle. Composé de huit agrès, il offre l'avantage de faire de l'exercice tout en profitant du plein air.

La petite randonnée s'est terminée, comme la semaine précédente, au foyer rural pour célébrer la cérémonie par un vin d'honneur.



## Le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM)

**Le SIVM a été créé en novembre 2000, puis est devenu en 2020 le « Pays allonnais » regroupant les sept communes suivantes : Allonnes, Brain sur Allonnes, la Breille les Pins, Neuillé, Varennes sur Loire, Villebernier et Vivy.**

Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant. Chacune contribue aux dépenses du syndicat qui détermine le montant de leur participation au prorata de la population communale. C'est un organe de réflexion au sein duquel les communes membres peuvent soumettre tout sujet portant sur la gestion et l'administration de leur territoire dans l'intérêt commun.

Siège au syndicat en tant que titulaire : Yves Boucher, maire, Béatrice Lévêque, adjointe au maire, et en tant que suppléante, Annick Boucher, conseillère.

### Le SIVM a pour missions :

- Investir dans du matériel et mobilier commun
- Participer au financement de la maison de retraite « Le Bois Clairay »
- Participer à la mutualisation des moyens et matériels de l'ensemble des services communaux
- Participer à la mise en place de formations pour le personnel et les élus.

Depuis sa création, le SIVM a acquis un matériel autonome, afin de faciliter la mise en place des fourreaux pour les potences de signalisation de police, une station de peinture avec remorque et de panneaux de signalisation. Ce matériel est très utilisé par les sept communes.

D'autre part, le SIVM possède également depuis de plus en plus un atelier pour l'entretien des stades de foot et sa remorque pour le transport d'une collectivité et une autre.

L'entente permet de négocier chaque année des tarifs pour l'achat de peinture, enrobés, panneaux, fournitures d'espaces verts.

Le syndicat a permis également au personnel et aux élus de bénéficier de certaines formations, mais aussi de se connaître et de partager leurs savoir-faire.

### Une réflexion sur la vidéoprotection des espaces publics

Afin de renforcer la protection des biens et des personnes sur les espaces publics, les communes du Pays allonnais réfléchissent à l'installation d'une vidéoprotection.

Lors du mandat précédent, le Conseil municipal avait émis un avis favorable de principe pour poursuivre les études.

Un diagnostic a été réalisé en 2019 par les services de la gendarmerie nationale, dix-neuf points à protéger ont été recensés.

Le nouveau Conseil municipal accepte de poursuivre l'étude, afin d'établir un chiffrage complet.

## Rencontre élus et salariés communaux

Afin que les agents et les élus du Pays allonnais puissent mieux se connaître et ainsi faciliter les échanges entre eux, une réunion était organisée le mercredi 29 septembre dans la salle omnisports de Brain sur Allonnes. Environ 140 employés travaillant pour les sept communes du Pays allonnais y ont assisté.

Lors de ce rassemblement, qui avait pour objectif de mettre en avant la mutualisation et l'entraide, les maires à tour de rôle ont présenté leur équipe, puis chaque agent est venu se présenter en indiquant ses fonctions au sein de sa collectivité.

L'entente du Pays allonnais se veut dynamique, pour cela une coopération a été instaurée entre les sept communes favorisant l'entraide entre les communes et le matériel, mais également par la mise en place de formations.

Les maires ont rappelé unanimement qu'il faut fédérer les agents des sept communes, car la confiance et la mutualisation sont indispensables.

La prochaine rencontre aura lieu à Neuillé en 2022.





## Le projet d'habitat inclusif avance

Les besoins des personnes en matière d'habitat ont beaucoup évolué, les coûts d'une maison de retraite étant devenus inaccessibles pour certains de nos aînés, il nous a paru important de mettre en place une nouvelle formule.

Comme évoqué dans le précédent Brain d'Infos, le projet d'habitat inclusif avance à grands pas, localisé route de Tourzel, et à proximité des services publics et des commerces. Ces logements adaptés et de qualité offriront la possibilité aux futurs locataires de recourir au service de soins médicaux et aux services d'aide et d'accompagnement.

leur domicile, ce qui réduira considérablement les coûts de fonctionnement et qui par la même occasion viendra briser cette solitude que rencontrent nos aînés.

Par délibération du conseil, les deux parcelles communales viabilisées d'une surface totale de 1 087 m<sup>2</sup> ont été concédées à Saumur Habitat pour un montant de 20 000 €. La construction sera intégralement financée par Saumur Habitat.

Le permis de construire a été déposé, un appel d'offres va être lancé et la construction devrait débuter en fin d'année.

Le bâtiment sera réparti en deux logements pouvant accueillir chacun 3 personnes.

Pour mener au mieux ce projet dans le temps, la mise en place d'un partenariat est nécessaire. Pour ce faire, la municipalité travaille en collaboration avec l'association « Espace de Vie Sociale » (EVS) pour créer un poste d'animateur, dont le rôle sera d'assurer une dynamique de groupe, construire et conduire un projet avec les habitants, dans le respect des choix et des décisions prises collectivement.

La suite dans le prochain Brain d'Infos.



## Bâtir et rénover dans le cadre du PLUI

Les surfaces de terrains à bâtir sur notre territoire se restreignent et pour compenser ce manque plusieurs solutions sont possibles :

1) Les changements de destination des bâtiments, pouvant créer un nouveau logement, ce que l'on appelle de la **réhabilitation**.  
Les bâtiments concernés par un changement de destination sont pointés en mauve,

sur le BRA avec un numéro 1, sur les plans du PLUI, ce sont principalement des bâtiments d'anciens sièges d'exploitation agricole.

La plupart des changements de destination sont orientés pour construire de nouveaux logements, mais pas seulement. La mairie est à votre écoute pour tous renseignements, sachant que pour une réhabilitation un permis de construire est nécessaire. Une précision : dans la zone du PPRI (inondable) le changement de destination ne peut se faire que pour un logement temporaire, par exemple un gîte, mais en aucun cas pour un logement permanent.

Lorsqu'il s'agit de projets dans les zones urbaines, les possibilités de rénovation et d'extension sont plus étendues.

2) Il existe aussi dans les zones urbaines, la **densification** qui consiste à construire une nouvelle maison sur une partie d'un terrain déjà construit, en réalisant un découpage parcellaire.

Toutes ces actions viendront redynamiser notre village. Il est important d'utiliser ces possibilités d'amélioration de l'habitat dès maintenant, car la réglementation peut changer rapidement.

## Zone inondable

Une partie des terrains situés au Sud de la départementale 10 « Allonnes – Bourgueil » sont inscrits en zone inondable au titre du plan de prévention des risques inondation.

Dans le cadre du plan ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) « évacuation à sec du Val d'Authion », intégré au plan communal de sauvegarde qui permet de prendre des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour protéger la population et leurs biens.

Mesdames, Liliane Boisnier, Aurélie Esnault, Ghislaine Berger et monsieur Jacky Fortier ont été nommés référents de quartiers. Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, munis d'une « carte d'identité référent de quartier », ils rendront visite aux habitants des routes suivantes :

- route de Bonneveau
- route du Bouchet
- route de Douzilleau
- route de la Chaussée
- route de Villebernier
- route de Bourgueil
- route du bas de Jarry
- route des Rousselière
- route de L'Essard.

Afin de mettre à jour les fiches de renseignements et informer la population sur les modalités d'organisation et de prise en charge en cas d'une éventuelle évacuation. Nous vous remercions de leur faire un bon accueil.



## Acquisitions des terrains aux Maligrattes

Afin de maintenir une population constante au sein du village, la municipalité se doit d'anticiper l'achat de nouveaux terrains constructibles, en vue de l'aménagement d'un futur lotissement.

Le choix s'est posé sur la parcelle située au lieu-dit les Maligrattes qui juxtapose le lotissement de la Créillonnière. Le 8 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une parcelle appartenant à Madame Raymonde Taveau.

Ce terrain d'une superficie de 2 400 m<sup>2</sup> a été acheté au prix de 6 € le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage, de clôture provisoire et actes sont à la charge de la commune. De plus, une parcelle appartenant à Madame Chardon est en cours d'acquisition.

## L'atelier relais de la zone d'activités de Bonneveau

Les premiers aménagements de la zone d'activités de Bonneveau ont été entrepris par la commune en 2009. Depuis cette date, artisans et entreprises s'y sont installés. Début 2020, il ne restait plus qu'un terrain disponible, d'une superficie de 2 280 m<sup>2</sup>. Suite au transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la commune lui a donc cédé ce terrain au prix de 27 360 € hors taxes.

L'agglomération y a fait construire un atelier d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>, dont les travaux se sont terminés fin avril 2021. Le coût de l'opération s'est élevé à 400 000 € HT. La société ZuccaMetal, jeune entreprise brainoise de menuiserie et serrurerie métallique, s'y est installée. Elle rejoint le centre de contrainte Sécuritétest, le garage Christian Moreau, la menuiserie de Stéphane Haudebault et la plateforme de la coopérative agricole du Pays de Loire sur la zone de Bonneveau qui est aujourd'hui complète.



## Vente immobilière

Suite à sa mise en vente par la municipalité, Christine et Alexis Thépénier ont récemment acheté le bâtiment en tuffeau de type longère d'une superficie de 413 m<sup>2</sup> et le garage situé à l'arrière de la poste, pour un montant de 38 000 €.

Cette acquisition leur permettra de mettre en oeuvre de nouveaux projets pour leur boulangerie dont l'agencement actuel de la boutique ne leur permet pas de se développer comme ils le souhaitent.

La longère vendue par la commune deviendra leur maison d'habitation et du coup tout le bâtiment de la boulangerie, qui regroupe actuellement le magasin de vente, le fournil et l'habitation, sera dédié à l'activité commerciale.



## Construction d'un garage

Le garage destiné au logement du 19, rue de l'Église ayant été vendu dans le projet de réaménagement de la boulangerie, la municipalité a souhaité construire un nouveau garage dans la cour du presbytère. La dalle en ciment a été réalisée en interne par le service technique, et la structure sera réalisée en bardage tôle par l'entreprise Adrien David pour un montant de 6 774,79 €.



## Mise en sécurité de l'aire de camping-cars et du stade

Afin de sécuriser les lieux contre d'éventuelles intrusions, la municipalité a décidé de clôturer l'aire de camping-cars aux abords du stade.

L'installation de grilles rigides et d'un portail 2 vantaux d'une largeur de 3,90 m, a été réalisée par les agents des services techniques. Coût du matériel 3 879,55 € TTC.



## Un nouvel équipement au foyer rural

La petite cuisine associée à la location de la salle de bal du foyer rural est désormais équipée d'un lave-vaisselle.

Cela a nécessité un découpage de la paillasse existante, travaux réalisés en régie par l'équipe du service technique. Cet achat devrait ravir tous les futurs utilisateurs.

Coût du lave-vaisselle et du raccordement de la plomberie, 651 €.

## L'effacement des réseaux aériens se poursuit

Depuis de nombreuses années, grâce à la participation du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML), la commune procède à l'effacement de réseaux aériens d'éclairage public, de distribution électrique et de télécommunications dans le bourg. L'enfouissement des réseaux permet à la fois de mieux protéger des intempéries et de participer à l'embellissement du cadre de vie.

De septembre 2020 à avril 2021, la dernière tranche des travaux a concerné les réseaux de la rue Alcide Mitonneau ainsi que des parties de rues adjacentes, des Maligrattes et la Créçillonnière.

Le coût total de l'effacement des lignes de distribution de basse tension et de l'éclairage public s'élève à 293 731,98 € TTC financé à 80 % par le SIEML. La participation de la commune est de 58 746,40 €.

Pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications, le SIEML assure la réalisation de la tranchée et les installations nécessaires au transfert des réseaux électroniques existants.

L'entreprise Orange crée ses installations électroniques propres et réalise le câblage. L'ensemble des travaux de cette tranche relative aux télécommunications est à la charge de la commune. Soit un coût de 70 794,15 € TTC. Celle-ci sera propriétaire des fourreaux et touchera une redevance de l'opérateur de télécommunications.

Le 9 novembre, le conseil municipal a validé le devis des prochains travaux d'effacement : les réseaux de basse tension et d'éclairage public à la résidence de la Créçillonnière et l'avenue Goupil de Bouillé.

Le montant de ces travaux s'élève à 115 909,23 € avec un fond de concours à la charge de la commune de 23 206,57 €.

L'effacement des réseaux des télécommunications, entièrement pris en charge par la commune, coûtera 34 781,24 € TTC.

Après cette tranche prévue début 2022, il ne restera plus visible dans ce quartier que les lignes de distribution électrique moyenne tension dont un prochain projet d'effacement dépendra d'Enedis.

Par ailleurs, le SIEML prépare le dossier de l'effacement des lignes dans l'allée des Caves et la rue de la Fontaine Saint-Maurille.



## Le trombinoscope du CCAS



Yves Boucher  
Président



Annick Boucher  
Vice-présidente



Béatrice Lévêque



Nathalie Peters



Cyrille Couineau



Marie-Annick Moriceau



Virginie Schaefer



Daniel Tulasne



Rosette Lejeune



Jeanine Hugé



Valérie Manga



Sandrine Guyon



Béatrice Bodin

### Le fonctionnement du CCAS

Le CCAS (centre communal d'action sociale) est en charge de l'action sociale de la commune.

Son président est de droit le maire, Yves Boucher, épaulé par une vice-présidente, Annick Boucher. Juridiquement, le CCAS est un établissement public administratif communal qui est géré par un conseil d'administration dont le nombre de membres est fixé par le Conseil municipal.

A Brain sur Allonnes, il est composé de 6 membres élus par le conseil municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention sociale, d'animation sociale ou de développement social dans la commune.

Suite au legs de Madame Perrine Hersard d'un bâtiment comprenant trois logements, le CCAS de Brain sur Allonnes

dispose des revenus liés à leurs locations pour financer ces activités.

Son rôle est composé de compétences obligatoires et facultatives.

#### Compétences obligatoires :

- Établir chaque année une analyse des besoins sociaux de la commune, spécialement des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées, des familles et des jeunes.

- Procéder à l'instruction des dossiers de demandes d'aide sociale, dossiers transmis à la commission départementale d'admission à l'aide sociale qui est décisionnaire. En cas d'urgence, le maire peut prononcer de lui-même l'admission à l'aide sociale (octroi des services d'une aide-ménagère, placement dans un établissement d'hébergement...).

#### Compétences facultatives variables selon la taille de la commune

- Actions en faveur des jeunes enfants (création de crèche, halte-garderie...)

- Actions en faveur des personnes âgées (services d'aides ménagères, aide aux logements...)

- Actions en faveur des nécessiteux par l'attribution de secours en espèce ou en nature (colis, bons alimentaires...)

Pour prévenir le risque des effets de la canicule, chaque année, nos actions ainsi que les personnes en situation de handicap ont la possibilité de s'inscrire en mairie sur un registre.

Cette action a pour objectif de porter assistance et soutien aux personnes isolées. Ce rôle de contact est confié aux élus du CCAS.

## Un siècle d'existence

Pour célébrer cet événement exceptionnel, Yves Boucher, maire, accompagné de Béatrice Lévêque et Annick Boucher, élus de la commune, se sont associés à la famille pour souhaiter à Madame Suzanne Delorme un joyeux anniversaire.

A cette occasion, la municipalité lui a remis une composition florale et des chocolats en témoignage de notre profonde admiration. Née le 13 janvier 1921 à Allonnes, Suzanne passe toute son enfance à Brain sur Allonnes.

Elle est l'aînée d'une fratrie de six enfants, elle obtient son certificat d'étude, puis se marie en 1945 avec Fernand Delorme.

Quatre enfants sont nés de cette union : Daniel (décédé), Michel, Dominique et Christophe, puis la famille s'agrandit avec l'arrivée de cinq petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

Suzanne a travaillé au sein de la société Belanger, coopérative de fruits et légumes, puis dans l'entreprise N.P. Créations anciennement appelée Plasticentre usine de fabrication de coussins et parasols de plein air. Elle aime le jardinage, les jeux et les séries télévisées, et porte tout particulièrement un intérêt pour le football.

Suzanne a intégré en 2011 la résidence de « la petite Hurtaudière » hébergement adapté pour nos seniors, ce qui lui permet d'être autonome et de garder son indépendance. « La municipalité est fière de compter parmi ses habitants plusieurs centenaires ».



## Avancée du projet Pôle Loisirs Tourisme

**Afin de préparer le terrain du site appelé anciennement « Chevalerie de Sacé », une entreprise est venue enlever les fondations des anciennes bâtisses et les gravats restants. La nature reprend de la vigueur et le site retrouve son identité forestière. Cela est important pour restructurer et visionner ce que sera le futur Pôle Loisirs Tourisme.**

Les Brainois qui se promenaient dans la forêt du Courcy au mois de mars dernier, ont pu rencontrer des chevaux qui tractaient des troncs d'arbres. Ce travail, commandé par la municipalité, répond à la demande de l'aménagement du futur bâtiment. En effet, il est prévu un bardage en châtaignier.

La sélection de notre agent ONF, Yohann Jaumouillé, nous a permis de prélever cent mètres cubes de châtaigniers correspondant aux besoins et arrivés à maturité. C'est une scierie de Langeais, experte de cette essence, qui a débité le châtaignier.

Le tractage avec les chevaux a permis de préserver les jeunes pousses. Les engins auraient défiguré le paysage. Ce choix permet de protéger l'environnement au maximum en utilisant des ressources locales et en minimisant les transports. Nous le savons tous, notre forêt et nos arbres sont des biens précieux.

Plus récemment les randonneurs peuvent apercevoir un gros tas de terres végétales d'un volume de 200 m<sup>3</sup>, amené par les agents des services techniques. Celle-ci servira à la plantation d'une haie

paysagère réalisée à partir de plants d'ifs et de charmes. Une ganivelle sera installée sur une longueur de 175 m.

L'objectif étant d'aménager et de sécuriser les abords de l'ancienne cave à champignons.



## Dégâts aux cultures

**Depuis plusieurs années, les dégâts imputés aux Esod (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts), principalement les corbeaux freux, corneilles noires et pigeons, causent des dommages importants aux cultures dans notre département.**

Certaines cultures sont plus touchées que d'autres : maïs, pois, tournesol..., obligeant les agriculteurs à ressemer et engendrant des coûts importants pour les exploitations.

Les moyens de lutte sont compliqués, obligeant souvent à l'utilisation, pas toujours efficace, de canons à gaz qui peuvent générer des tensions avec les riverains. Au vu de



la situation, certaines entreprises semencières commencent même à s'interroger sur la pérennité de leur implantation sur notre territoire, compte tenu des difficultés à mener à bien leurs essais variétaux.

La FDSEA, la chambre d'agriculture de Maine et Loire, le FDGDON et la fédération départementale des chasseurs de Maine et Loire souhaitent par ce courrier sensibiliser la population à cette problématique afin que les collectivités prennent la mesure du problème et que des dispositions soient prises pour éviter des concentrations d'animaux trop importantes, notamment aux abords des bâtiments publics (église, bâti-

ments communaux), chez les particuliers ou dans certains espaces naturels propices à leur implantation (friches ou peupleraies par exemple).

Par ailleurs, les choucas des tours méritent également une attention particulière. Ce corvidé est aujourd'hui protégé, mais il est de plus en plus présent dans notre région et cause lui aussi de nombreux dégâts aux cultures agricoles. Il niche dans les vieilles pierres et les cheminées, nous sensibilisons la population pour, là aussi, éviter leur implantation dans les bourgs.

Pour tous renseignements les services de la FDGDON 4 peuvent vous apporter des conseils. Pour tous les dégâts subis dans les potagers et sur leurs animaux d'élevage, il convient de remplir le formulaire disponible sur le site [www.chasse49.fr/déclaration-esod](http://www.chasse49.fr/déclaration-esod).

## Les incendies

**La forêt fait partie de notre patrimoine. Brain compte 1 100 hectares, dont 192 appartiennent à la commune. C'est un atout énorme de posséder de telles richesses tant pour la flore que pour la faune.**

A l'heure où nous savons qu'il est important de préserver notre nature, les dégradations de plus en plus fortes de la pollution occasionnée par les actions de l'homme impactent notre climat, pourtant nos arbres sont essentiels car régulateurs.

Lorsque la fréquence des feux de forêt est élevée dans une région, les conséquences peuvent être dévastatrices. Certaines espèces indigènes peuvent disparaître tandis que d'autres plantes envahissantes prolifèrent.

Le temps sec survenu ce printemps a facilité les sinistres dont le caractère intentionnel a paru rapidement évident. Brain sur Allonnes, la Breille les Pins, Saint Nicolas de Bourgueil ont vu leurs arbres disparaître avec inquiétude.

Nous déplorons malheureusement plusieurs hectares partis en fumée sur notre commune.

Durant de longs mois, ces actes ont mobilisé un important dispositif de sapeurs-pompiers venus du Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire. Nous remercions chaleureusement tous les soldats du feu qui ont combattu les incendies de jour comme de nuit, bravant la fatigue pour protéger la population et les biens.



Les interdictions prises par les maires afin de sécuriser les populations nous ont montré à quel point nous aimions emprunter les sentiers pédestres en toute liberté.

C'est peut-être dans de telles situations que nous mesurons ce qui fait notre qualité de vie. Tâchons tous de la préserver !

Après un long travail d'investigation mené par la gendarmerie, le pyromane a été arrêté, un grand soulagement pour la population et un choc en apprenant son identité, une personne sans histoire et très investie au sein de la commune.

Nous adressons tout notre soutien aux familles, ainsi qu'aux pompiers du Centre des Pins, tous durement touchés.



## Des entrées de bourgs plus accueillantes



Etape par étape, les entrées de bourg s'aménagent, pour les rendre à la fois plus jolies et plus douces pour les piétons. Les derniers travaux côté nord et sud ont été réalisés en régie interne par les agents du service technique, ils ont été notamment les deux derniers chantiers menés par Pascal Desman avant son départ à la retraite l'été dernier.

En arrivant de la Breille, c'est le triangle entre la rue Leboeuf et celle de Vauzelles qui a pris des couleurs. D'abord, les deux

garages ont été déconstruits et le terrain nettoyé en conservant les pêchers plantés par l'un des anciens propriétaires. Gazon, trottoirs et un parterre fleuri ont complété cet embellissement.

Sur l'entrée par la rue de Montsoreau, un parcours piétonnier a été aménagé longeant les pâturages des moutons. Ce chantier a nécessité durant plus de deux jours, 15 tours pour apporter environ 50 m<sup>3</sup> de terre ce qui a permis d'égaliser le terrain pour en faire des cheminements doux des

deux côtés de la route. Ils seront régulièrement tondus pour que les promeneurs puissent approcher facilement le troupeau.

Le grillage des clôtures a été renforcé et deux portillons permettent désormais un passage davantage sécurisé des bêtes d'un côté sans bloquer trop longtemps les automobilistes. Il est prévu d'habiller les clôtures de bois afin de leur donner un petit air de ranch, avec un clin d'oeil à la forêt d'où viendront les planches rustiques de chauffage.

## Embellissement du village

### L'école et le couloir de l'épicerie prennent des couleurs

Dans le but de rendre certains lieux du village plus accueillants la commission embellissement poursuit son objectif, rendant chaque lieu unique. Pour faire suite à la réalisation du trompe l'oeil, rue du Lavoisier, le choix de la commission s'est posé en premier sur le mur et la porte du silo de la chaufferie de l'école Louis Dudé, où la façade attire désormais le regard. Cette fresque a été réalisée à la bombe par l'artiste angevine « Marji » spécialisée dans la nature et le végétal. Coût 950 €.

Le second choix de l'année 2021 s'est posé sur le mur du couloir de l'épicerie, reliant la place Guy Ossant à la rue de l'Eglise. Cette fois, c'est l'artiste Vincent Dupé avec sa société VDesign qui a peint à la bombe une fresque représentant les quatre saisons des fables de Jean de la Fontaine. Vous pouvez y admirer le Lion et le Rat pour le printemps, le Lièvre et la Tortue pour l'été, le Corbeau et le Renard pour l'automne, et la Cigale et la Fourmi pour la saison d'hiver. Coût 1 050 €.



## Brain à vélo



Plusieurs ateliers de sensibilisation à la sécurité routière ont permis aux enfants d'en apprendre plus, et d'adopter le bon comportement sur la route face aux dangers.

- 🚦 Respect de la signalétique
- 🚦 Circulation et priorité à droite
- 🚦 Freinage d'urgence
- 🚦 Goulet d'étranglement
- 🚦 Slalom simple et complexe
- 🚦 Prendre et déposer un objet
- 🚦 Zone à franchir avec obstacle

Soixante enfants ont participé, ravis de cette action, qui, nous l'espérons sera reconduite l'année prochaine.

Un grand merci, à Marc Fisson président du club de cyclo-marche de Brain et son équipe, Olivier Charrier directeur de l'école Louis Dudon, Manon Pellerin directrice de l'école St Joseph, Aurélie Breton de Groupama et son président Marc Couineau ainsi qu'aux élus pour leur participation.

Nous remercions les habitants de Brain sur Allonnes qui ont joué le jeu afin de faire un maximum de kilomètres en une semaine.

Les Brainois ont comptabilisé 1 070 km, ce qui nous a permis d'atteindre l'objectif.

### L'animation « Mai à vélo »

L'agglomération de Saumur Val de Loire s'est engagée dans l'opération « Mai à vélo », encourageant les communes du territoire à participer à des actions pour promouvoir les déplacements en vélo.

Brain sur Allonnes, inspiré par ce challenge national, a relevé le défi. Les commissions sport, animation et communication, assistées du club de cyclo-marche de Brain sur Allonnes ont mené trois actions :

- Le 28 mai, un atelier « rouler en toute sécurité » en partenariat avec le club de cyclo-marche de Brain et les écoles St Joseph et Louis Dudon.
- Le 29 mai, un parcours test en vue de l'aménagement de la piste cyclable route des Loirs et route des Landes.

○ Un challenge 1 000 km du 24 au 30 mai : de nombreux habitants après avoir parcourus et cumulé un certain nombre de kilomètres, ont permis à la commune d'atteindre, et même dépasser, son objectif.

Les assurances Groupama ont mis à disposition une piste routière pour permettre l'atelier « rouler en toute sécurité ».



### Une nouvelle piste cyclable

Afin de promouvoir la pratique du vélo et en s'inscrivant dans le circuit à vélo de l'agglomération de « Saumur Val de Loire », la municipalité a décidé l'aménagement de la route des Loirs, par un dérasement des accotements avec un marquage au sol à double sens qui rejoint « la piste cyclable d'Allonnes ».

Le coût du marquage du circuit est évalué à 5 514,96 €. L'abaissement de la limitation de vitesse sera prochainement étudié en réunion de conseil, afin que cette voie partagée permette d'augmenter la sécurité des cyclistes.

Ce tronçon d'aménagement s'inscrit dans la boucle « Entre Loire et Forêt » (variante des pins), qui permet aux habitants qui le souhaitent de rejoindre Saumur avec un moyen de déplacement sain, économique et écologique. Et comme pour nos habitants de Brain sur Allonnes, les touristes peuvent profiter de notre massif forestier. Lors du mouvement national « Mai à vélo » les élus ont testé l'aménagement de la route des Loirs en rejoignant leurs collègues d'Allonnes.



## Du cinéma en forêt

Depuis sa création en 2009, la boîte carrée est une association nomade qui déambule avec leur magic bus ou le Nomagora. Marchant sur les traces du cinéma itinérant pour ce qu'il a de magique et de populaire, le petit cinéma ambulant de la boîte carrée expérimente la mobilité pour promouvoir le court-métrage.

En quête d'échanges et d'alternatives, la boîte carrée passe par les villages pour aller à la rencontre du public.

A Brain sur Allonnes, le bus a fait une halte sur le parking du futur pôle de loisirs tourisme.

Il y avait au programme, le soir du 10 septembre, un festival dédié aux courts-métrages « Le plein de super », des projections pleines d'humour, d'aventures, de contes... en images réelles et dessins animés.

Ce sont 40 adultes et enfants qui ont profité d'une séance de six courts-métrages sous les étoiles, un moment de détente et de convivialité.

Après un goûter des trouvailles bricoleuses des débuts des effets spéciaux avec un film muet en noir et blanc, le public devait lire leurs coups de coeur parmi une sélection de films, drôles ou émouvants, valorisant

un cinéma indépendant le plus souvent réalisé par de jeunes auteurs.

En fin de séance, les spectateurs ont été invités à écrire une carte postale à ceux de leur film favori.

A la fin de la saison, quatre vainqueurs seront désignés et se verront décerner un prix.

Pour en savoir plus : [www.laboitecarrée.org](http://www.laboitecarrée.org)  
Date à retenir : 6 juillet 2022 aura lieu la prochaine séance sous les étoiles.



16 RUE DIANE DE MÉRIDOR, BRAIN/ALLONNES  
07.66.40.51.00/RELAISJEUNES49@GMAIL.COM

## LE RELAIS JEUNES

UN ESPACE DÉDIÉ AUX JEUNES  
DE 11 À 17 ANS

- Des activités le mercredi et le samedi de 14h à 18h sur les périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances
- Des sorties sportives, ludiques, culturelles, ...\*
- Des soirées jusqu'à 22h\*
- Des séjours\*
- Des animations de rue, etc.\*

\*Les programmes sont adaptés en fonction de la situation sanitaire

- Pour s'inscrire :
- adhésion à l'EVS (5€)
  - fiche sanitaire
  - copie des vaccins
  - responsabilité civile ou assurance scolaire

L'EVS est une association intercommunale, qui a pour mission le développement social local du Pays Allonnais. L'EVS assure également la gestion des accueils enfance et jeunesse de Brain sur Allonnes.



## LAB'JEUNES

DANS LA COUR DU  
RELAIS JEUNES

POUR LES  
12 À 25 ANS

Le LAB'Jeunes est un espace d'accompagnement de projets et d'initiatives des jeunes.

Retrouvez les animateurs au LAB'Jeunes, le 1er et 3ème samedis de chaque mois en période scolaire :

- de 10h à 12h pour les 18-25 ans
- de 14h à 15h30 pour les 12-17 ans

Et pendant les vacances scolaires, le lundi de 14h à 16h



Partenaires

